



## **PRINCIPALES PRESTATIONS A VOTRE DISPOSITION dans le cadre de notre partenariat avec le Groupe SOLENDI**

**LE CONSEIL EN FINANCEMENT** (accessible sur tout le territoire via leur réseau de 17 agences) : vous pouvez bénéficier de **conseils gratuits et objectifs** et d'**accords privilégiés** avec plus de quarante banques au niveau national. Un interlocuteur unique de SOLENDI vous propose **une étude de financement** (intégrant éventuellement un prêt 1% accession ou un financement PASS FONCIER dans le respect de la réglementation en vigueur) **et un suivi personnalisé** pour financer la totalité de votre projet. La présentation d'une demande de financement par l'intermédiaire de Solendi vous permet également **une exonération totale des frais de banque**.

**LE SERVICE CIL-PASS-ASSISTANCE** : des personnes dédiées dans chacune des agences Solendi écoutent et aident les salariés rencontrant des difficultés conjoncturelles dans leur parcours résidentiel en raison d'un divorce, d'une perte de revenu, d'une menace d'expulsion ou de difficultés financières....Solendi intervient alors pour la recherche d'une **solution 1% Logement** (Prêt SECURI-PASS, Allègement temporaire de quittances,...) ou bien encore, le montage d'un dossier de **restructuration de crédits** qu'ils présenteront à des partenaires spécialisés et adaptés.

**Votre interlocutrice Solendi : Mme Brigitte STEPHANY au 01.39.30.96.31**

**L'AVANCE et LA GARANTIE LOCA-PASS (1)** : pour les futurs locataires, SOLENDI **finance gratuitement le dépôt de garantie** (remboursable sous forme de prêt sans intérêt) **et se porte garant du paiement des loyers et des charges durant 3 ans**.

**L'ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION** : vous avez accès à des **tarifs privilégiés**.

**L'AIDE MOBILI-PASS (1)** : **rembourse certains frais**, (recherche du logement, frais d'agence, etc....) générés à l'occasion **d'une mutation professionnelle ou d'une embauche** impliquant un changement de lieu de résidence et un éloignement entre l'ancienne et la nouvelle résidence supérieur à 70 Km, **grâce à une enveloppe pouvant atteindre 3200 € en subvention**.

**FINANCEMENT DE TRAVAUX D'HABITATION** : **une nouvelle solution de financement est proposée**, n'hésitez pas à les consulter.

**LA LOCATION** : la recherche de logement en location réservée aux salariés en C.D.I. L'offre locative du 1% logement étant restreinte et soumise à certaines conditions, contacter le responsable 1% logement au service R.H. du siège social A.P.A.J.H. Yvelines à Guyancourt au **01.61.37.07.99**.

**(1) Saisissez vos demandes en ligne sur leur site Internet [www.solendi.com](http://www.solendi.com), sans oublier d'indiquer les références de notre entreprise, à savoir, le numéro 40201715.**

**L'EQUIPE SOLENDI EST A VOTRE DISPOSITION.  
Au 01.39.30.96.32**